

ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014



Ce qui va changer pour les communes de moins de 1 000 habitants !

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints seront ensuite élus par le conseil municipal.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. **En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.** La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.** Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

> Comment notre commune sera-t-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune sera représentée au sein de la Communauté de Communes de la Tournette (CCT) par 2 conseillers communautaires parmi les 23 qu'elle comptera : le maire et le premier adjoint seront automatiquement désignés.

A noter : les élections européennes se dérouleront quant à elles, le dimanche 25 mai 2014.

A Talloires, 22 hommes & femmes se relaient
Jour & nuit pour la sécurité de tous...

Devenir Sapeur Pompier Volontaire au C.P.I de Talloires

En Haute-Savoie, plus de 3 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études...

Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Alors pourquoi pas vous ?

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, il suffit d'être âgé au moins de 18 ans (sauf si vous êtes titulaire du brevet national de jeune sapeur-pompier), de jouir de ses droits civiques et de remplir les conditions d'aptitude physique et médicale. Dès votre engagement, vous suivrez une formation de 30 jours sur 3 ans maximum. Puis vous prendrez des gardes et des astreintes au sein du centre selon un rythme compatible avec votre disponibilité. Au cours de votre carrière, vous pourrez également participer à la formation des nouveaux venus.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter à condition d'être inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une **procuration** pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Pour gagner du temps, vous pouvez désormais pré-remplir puis imprimer votre procuration depuis le site internet <http://service-public.fr/> avant de l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> En bref, ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/>
-> Rubrique Élections

Convivialité et activités associatives seront également au rendez-vous, grâce au dynamisme de l'amicale du Centre de Première Intervention de Talloires, Chaque année de nombreux événements sont organisés tels que l'arbre de Noël, la journée de cohésion, la cérémonie de Sainte Barbe,...

Concilier les impératifs de la vie professionnelle avec les missions de sapeur-pompier n'est pas toujours aisé. Cependant, diverses mesures permettent d'organiser, planifier et même de programmer votre disponibilité. Vous pouvez bénéficier d'une convention entre votre employeur et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Cette convention présente un double intérêt :

Elle veille à s'assurer que la disponibilité de l'agent soit compatible avec la nécessité de fonctionnement du service public, Elle offre, au cas par cas, des possibilités d'aménagement du temps de travail.

Pour plus d'informations, contactez le chef de centre de Talloires
au 04 50 64 49 90 ou par mail emmanuel.bozon@gmail.com.



Horaires d'ouverture de la Mairie :
(Sauf cas exceptionnel)

Mardi et Mercredi : 14h00 – 17h30
Jeudi : 9h30 – 12h00 / 14h00 – 17h30
Vendredi : 9h30 – 12h00

Tél : 04 50 02 82 33 / Fax : 04 50 02 81 71
E-mail : mairiebluffy@wanadoo.fr
Site internet : www.bluffy.fr

RAPPELS

Recensement des jeunes

Tous les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint leur seizième anniversaire sont priés de se rendre en mairie, munis de leur pièce d'identité et du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Il s'agit d'une formalité obligatoire à effectuer pour passer tout diplôme, commencer la conduite accompagnée, passer le permis de conduire ou encore être inscrit d'office sur la liste des électeurs à la majorité.

Recensement des frontaliers

Les frontaliers qui travaillent sur le Canton de Genève n'ayant encore jamais déclaré leur situation en mairie ou ayant changé de lieu de travail en Suisse sont invités à se faire connaître en mairie, munis de leur carte de travail.

Demandes de participation aux activités extra-scolaires

Renseignements en mairie ou sur le site : www.bluffy.fr

LETRE COMMUNALE D'INFORMATIONS – MARS 2014

Chers Bluffaty,

En raison des échéances électorales du mois de mars 2014, ce bulletin est volontairement condensé pour éviter tout risque contentieux.

Je tiens néanmoins à renouveler mes remerciements envers l'équipe municipale actuelle pour son investissement et son soutien depuis 2008.

Bonne lecture à tous.

Le Maire,
Kamel LAGGOUNE

INFO ETAT-CIVIL

Validité des cartes d'identité



>>>> L'Etat simplifie vos démarches <<<<<

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans est automatique sans aucune démarche particulière. **Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux mineurs dont la validité des cartes reste de 10 ans.**

+ d'infos sur les sites suivants :
www.interieur.gouv.fr ou
www.diplomatie.gouv.fr

CARNET

Naissance

Bienvenue au jeune Raphaël DUCLOS, né le 29 décembre 2013



Condoléances

Hommages à Jean et Mimi BERGERET, Bluffy depuis toujours et anciens conseillers municipaux qui nous ont quittés au dernier trimestre 2013. Toutes nos pensées vont vers leurs familles.

Obtention de la première Fleur



Le 5 décembre 2013, à Lyon, le jury régional du « Fleurissement Paysages et Développement Durable » a décerné à la commune de Bluffy, le label « 1ère fleur » par l'intermédiaire de son Président, Michel RAYMOND et du Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, Jean-Jacques QUEYRANNE.

Cette reconnaissance vient récompenser les efforts accomplis par la commune ces dernières années, non seulement au niveau paysager mais également au niveau des infrastructures et de l'aménagement du territoire.

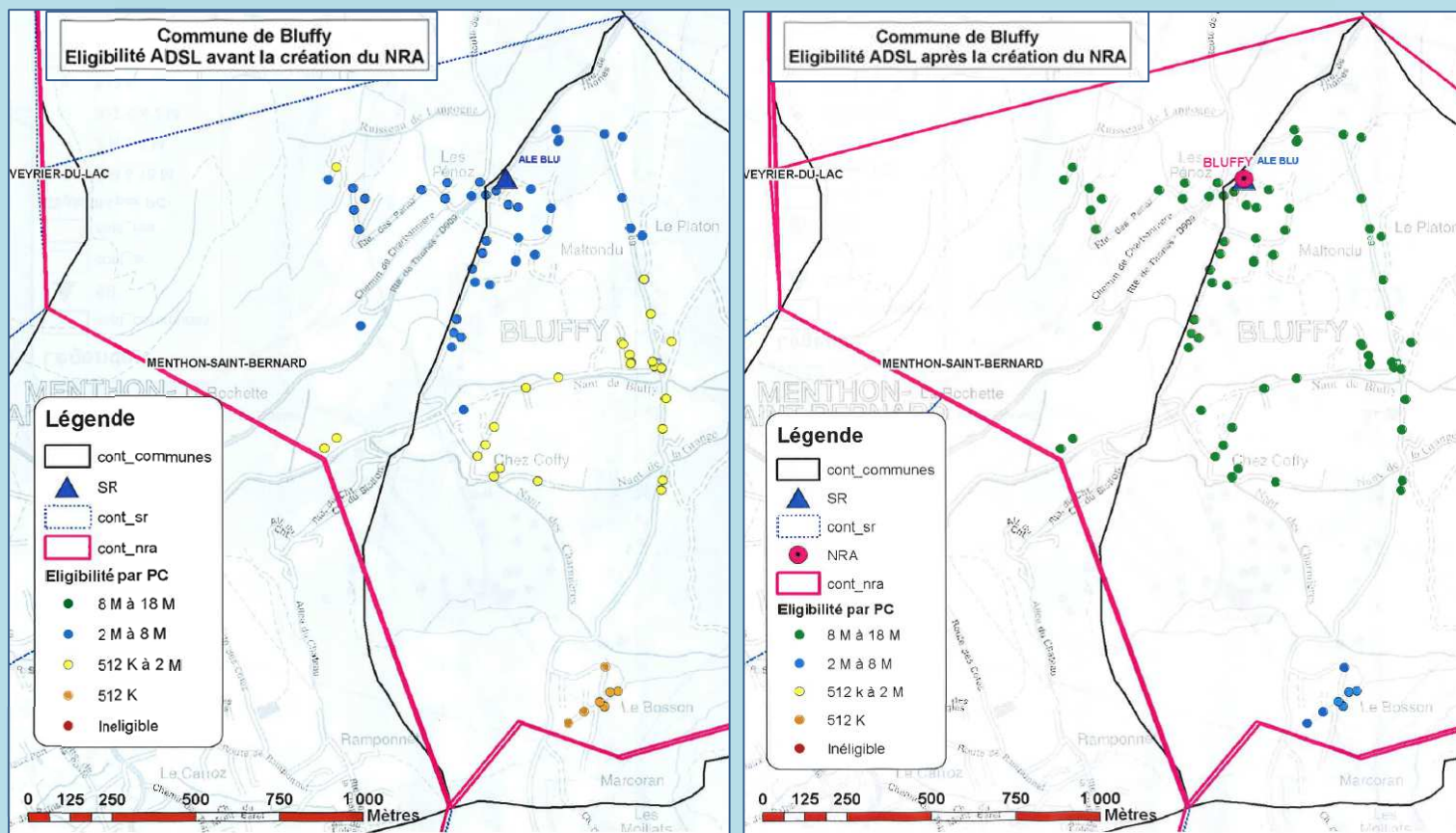
Encore un grand merci à Claude PASINI, bénévole retraité et à David EGMAN, agent communal, pour leur contribution ainsi qu'à la population pour ses efforts de fleurissement.

Les panneaux « Village Fleuri » seront installés pour cet été à chaque entrée de Bluffy.

INFO TRAVAUX

LE HAUT DEBIT ARRIVE ENFIN A BLUFFY !

Orange nous informe qu'à partir du mois d'avril 2014, le débit internet va augmenter de façon significative. Alors que l'ensemble des habitants de Bluffy ne pouvaient jusqu'alors bénéficier d'un débit supérieur à 2Mb (seulement 512Kb pour certains), 86% des foyers seront éligibles à l'offre comprise entre 15-20 Mb et les 14% restants seront quant à eux éligibles à l'offre de 7-8 Mb. Précisons également qu'aucun service de télévision par ligne ADSL n'est prévu pour l'instant.



Point sur les travaux d'aménagement du Chef-lieu



Les travaux relatifs à la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) du chef-lieu, dont l'aménagement de la place du Général de Gaulle située devant la mairie, sont en cours de finalisation. Ils devraient être achevés au printemps 2014, des barrières étant encore en cours d'installation le long de la Route des Dents de Lanfon.

INTERCOMMUNALITE

Eclairage public et ramassage des ordures ménagères :

Ces deux compétences sont détenues par la Communauté de Communes de la Tournette (CCT) :

- Lorsque vous constatez qu'un lampadaire est défectueux, merci de contacter la mairie (en lui précisant le numéro affiché sur le poteau) afin que nous fassions remonter l'information à la CCT.

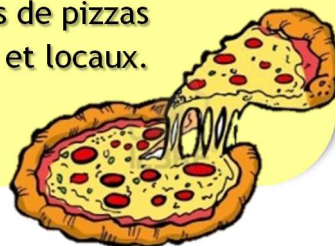
- Lorsque vous rencontrez un problème concernant les ordures ménagères, merci de **contacter directement la CCT au 04.50.88.90.32.**

NOUVEAU A BLUFFY

Présence d'un camion Pizza tous les jeudis soirs !

Depuis le 19 décembre dernier, « PIZZA HOUHA » est présent tous les jeudis soirs de 18h à 21h sur la place du village et propose toutes sortes de pizzas élaborées à base de produits frais et locaux.

Contact : 06 41 85 88 73



MANIFESTATIONS

94° Anniversaire de l'Armistice



Notons et remercions la présence d'Alice PAULY, jeune Bluffaty de 24 ans, aujourd'hui sergent-chef au 44ème Régiment de transmissions basé à Mutzig (Bas-Rhin). Elle est en mission au Mali depuis le début de l'année.

Merci également à tous les acteurs de cette cérémonie du 11 novembre, qui, chaque année, honorent par leur présence, la mémoire de nos morts pour la France.

Concerts de Patricia Lhéritier



Patricia LHERITIER nous a fait l'honneur de revenir interpréter son répertoire Gospel'in Jazz lors de deux soirées concerts organisées par la mairie dans notre belle église qui a fait salle comble les samedi 14 et dimanche 15 décembre dernier.

Repas des Anciens



Vous étiez 38 Bluffaty, âgés de 65 ans et plus, pour partager dans la bonne humeur, le traditionnel repas des anciens qui s'est déroulé à la Villa du Lac à Veyrier du lac le vendredi 13 décembre dernier.

Fête de Noël de l'Amicale des Bluffaty



L'Amicale des Bluffaty a une fois de plus fait la joie de nos chères petites têtes blondes, lors de sa fête de Noël le samedi 14 décembre 2013. Tout était prévu pour passer un agréable moment autour des animations récréatives jusqu'à l'arrivée du Père Noël en fin d'après-midi.

Vous pouvez d'ores et déjà noter les prochaines manifestations à venir pour 2014 :

- Samedi 17 mai : Après-midi détente suivie de l'AG et d'un repas
- Samedi 5 juillet : Fête du village
- Samedi 6 septembre : Vide-greniers
- Samedi 13 décembre : Fête de Noël

Nous vous attendons nombreux !



Tél : 06 26 39 45 43 / amicaledesbluffaty@live.fr

SKI NORDIQUE

Venez découvrir la glisse nordique !

Fanny NAVILLE (habitante de Bluffy), monitrice de ski nordique et accompagnatrice en moyenne montagne, vous propose : des cours de skating, initiation à la glisse nordique, randonnée raquette, randonnée nordique, ballade découverte du Plateau des Glières, le tout adapté à vos attentes, à votre niveau, à votre tribu et à vos disponibilités!
Contact : 06 33 04 30 85
ou mail: fannynaville@gmail.com

INFO DE DERNIERE MINUTE

Nous venons de recevoir du Conseil Général les formulaires de demandes d'allocation individuelle de transport pour l'année scolaire 2013/2014. Les demandes sont à remplir et à faire compléter par l'établissement scolaire de votre enfant et à retourner au service des transports du Conseil Général avant fin avril. Cette allocation s'adresse aux enfants du primaire, dont la distance domicile/école atteint les 3 kms.